



Genève, le 14 janvier 2016

Aux représentant(e)s des médias

**Communiqué de presse du département de l'instruction publique,
de la culture et du sport (DIP) et du département de l'emploi, des affaires sociales et de
la santé (DEAS)**

**Cap Formations, un dispositif interinstitutionnel
efficace au service des jeunes en rupture**

Cap Formations, créé en 2013 par le DIP et le DEAS, est un dispositif d'orientation professionnelle réunissant l'OFPC, l'OCE et l'Hospice Général. Il aide les jeunes en rupture de formation à reprendre le chemin de la qualification grâce à des prestations adaptées à leurs besoins. Depuis 2013, plus de 2500 jeunes entre 15 et 25 ans ont été ou sont encore suivis. Plus de 70% d'entre eux ont pu reprendre une formation ou trouver un emploi.

La qualification professionnelle reste la meilleure garantie contre le chômage et l'exclusion sociale, en particulier chez les jeunes. La conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta (DIP) rappelle que «les jeunes sans certification du secondaire II ont quatre fois plus de risques d'être au chômage que les détenteurs d'un diplôme en Suisse». Par ailleurs, renforcer la formation et viser une certification pour chaque jeune est un des objectifs prioritaires du DIP, également mentionné dans le programme de législature 2014-2018 du Conseil d'Etat.

L'objectif principal du dispositif Cap Formations est d'intervenir le plus tôt possible afin de prévenir les ruptures et, le cas échéant, de tout mettre en œuvre en vue d'une reprise rapide de la formation. Pour le conseiller d'Etat Mauro Poggia (DEAS), «il est important de tout mettre en œuvre pour inciter les jeunes à obtenir une formation qualifiante afin de lutter contre les risques de précarisation à long terme. A travers CAP Formations, le projet de formation, abordé en même temps que les éventuelles problématiques sociales, permet à chaque jeune de bénéficier d'un cadre propice et de mesures adaptées pour atteindre son objectif de qualification ».

La création de cette structure interinstitutionnelle réunissant l'OFPC (Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue), l'OCE (Office cantonal de l'emploi) et, depuis octobre 2015, l'Hospice Général, a résulté de plusieurs constats : les cadres administratifs classiques sont peu adaptés au jeune public, il est nécessaire d'aborder de manière cohérente les

fréquentes problématiques sociales conduisant à la rupture, et il y a le besoin clair d'une coordination interinstitutionnelle structurée permettant un encadrement efficient.

Cap Formations offre ainsi à chaque jeune (15-25 ans) en rupture de formation une porte d'entrée via un «guichet unique» – l'OFPC – qui le mène vers des prestations adaptées à ses besoins. Le bénéficiaire sort ainsi de la situation de rupture dès sa prise en charge, pour entrer dans un parcours individualisé de préqualification : contrat, suivi régulier assuré par une équipe spécialisée (assistant social, éducateur, psychologue, enseignant, conseiller en personnel), activités régulières selon son profil (mise à niveau scolaire, visites, stages, etc.), évaluations.

Depuis 2013, plus de 2500 jeunes (dont environ 38% de mineurs) ont été – ou sont encore – suivis par le dispositif. La grande majorité d'entre eux (74%) provient des filières de l'école de culture générale, de la transition professionnelle et de la formation professionnelle. Chacun a bénéficié d'une durée moyenne d'accompagnement de 10,5 mois.

A l'entrée dans le dispositif, 62% des jeunes avaient interrompu leur formation depuis moins d'un an. A leur sortie, près de 70% d'entre eux sont retournés en formation, dont 52% en apprentissage.

Un chiffre est révélateur des effets positifs de ce dispositif performant : entre 2013 et 2015, près de 50% des demandes d'inscription au chômage pour des jeunes ont été remplacées, via Cap Formations, par d'autres mesures plus adaptées et donc plus efficaces. L'intégration de l'Hospice Général dans la structure devrait permettre également une réduction progressive du temps de prise en charge des bénéficiaires.

Pour tout complément d'information :

Laurent Paoliello – secrétaire général adjoint DEAS - tél. +41 (22) 327 92 04 / 079 935 86 75
laurent.paoliello@etat.ge.ch

Pierre-Antoine Preti – chargé de communication DIP – tél.+41 (22) 546 69 68 / 079 754 25 90
pierre-antoine.preti@etat.ge.ch